

**ESTELITE UNIVERSAL FLOW  
(Medium, Super Low, High)**

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) &amp; 2020/878

**RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE****1.1 Identificateur de produit**

Désignation Commerciale ESTELITE UNIVERSAL FLOW (Medium, Super Low, High)

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation Identifiée [Dispositif médical] Yhdistelmämuovi hampaiden paikkaukseen. Vain hammasalan ammattilaisille.

Utilisations Déconseillées Utiliser seulement pour les applications prévues.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Fabricant

Identification de la société Tokuyama Dental Corporation  
 Adresse du Fabricant 38-9, Taitou 1-chome, Taitou-ku, Tokyo, Japan  
 Code postal 110-0016  
 Téléphone: +81-3-3835-2261  
 Fax +81-3-3835-2265  
 Email <http://www.tokuyama-dental.com/tdc/contact.html>

Fournisseur

Identification de la société Tokuyama Dental Italy S.r.l.  
 Adresse du Fournisseur Via Chizzalunga, 1, 36066 Sandrigo, Vicenza, Italy  
 Code postal 36066  
 Téléphone: +39-0444-659650  
 Fax +39-0444-750345  
 Email <http://www.tokuyama-dental.com/tdc/contact.html>

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Tél. d'urgence +33 1 40 05 48 48  
 Contacter Centre antipoison et de toxicovigilance de Paris  
 Hôpital Fernand Widal  
 200 rue du Faubourg St Denis, Paris  
 le numéro de téléphone d'urgence: +33 1 40 05 48 48  
 numéro de téléphone: +33 1 40 05 43 28  
 numéro de télécopieur: +33 1 40 05 41 93  
 Adresse e-mail: [cap.paris@lrb.aphp.fr](mailto:cap.paris@lrb.aphp.fr)  
<http://www.centres-antipoison.net>

Centre national de réponse

Adresse Centre antipoison et de toxicovigilance de Paris, Hôpital Fernand Widal, 200 rue du  
 Faubourg St Denis, 75475 Paris Cedex 10, France.

Tél. d'urgence +33 (0) 145 42 59 59 (24 heures)

**RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS****2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) Skin Irrit. 2 -H315 :Provoque une irritation cutanée.  
 Skin Sens. 1 -H317 :Peut provoquer une allergie cutanée.  
 Eye Irrit. 2 -H319 :Provoque une sévère irritation des yeux.  
 STOT SE 3 -H335: Peut irriter les voies respiratoires.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

Selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)  
 Désignation Commerciale ESTELITE UNIVERSAL FLOW (Medium, Super Low, High)

Pictogramme(s) de Danger



Mention(s) d'Avertissement

Mention(s) de Danger

Mention(s) de mise en garde

GHS07  
 Attention  
 H315 Provoque une irritation cutanée.  
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
 P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.  
 P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de

# ESTELITE UNIVERSAL FLOW

## (Medium, Super Low, High)

protection des yeux/ du visage.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations locales.

### 2.3 Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

Propriétés perturbant le système endocrinien: Pas connu.

AT(o) Le mélange contient 0.05% de composants dont la toxicité orale aiguë est inconnue.

### 2.4 Autres informations

Contient:

(1-METHYLETHYLIDENE)BIS(4,1-PHENYLENEOXY-2,1-ETHANEDIYLOXY-2,1-ETHANEDIYL) BISMETHACRYLATE,  
2,2'-ETHYLENEDIOXYDIETHYL DIMETHACRYLATE,  
(1-METHYLETHYLIDENE)BIS[4,1-PHENYLENEOXY(2-HYDROXY-3,1-PROPANEDIYL)]BISMETHACRYLATE,  
Pour le texte complet des mentions de H/P, consulter le rubrique 16.

## RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1 Substances

Non applicable.

### 3.2 Mélanges

COMPOSANTS DANGEREUX	N° CAS	N° CE / No. D'Enregistrement d'REACH	% W/W	Mention(s) de Danger	Pictogramme(s) de Danger
COMPOSITE FILLER	-	-	30-50	Non classé.	-
REACTION MASS OF SILICON DIOXIDE AND ZIRCONIUM DIOXIDE	-	910-388-1 01-2119860534-36-0000	20-40	Non classé.	-
(1-METHYLETHYLIDENE)BIS(4,1- PHENYLENEOXY-2,1- ETHANEDIYLOXY-2,1-ETHANEDIYL) BISMETHACRYLATE	41637-38-1	609-946-4	0-30	Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1 - H317 STOT SE 3 - H335	GHS07
(1-METHYLETHYLIDENE)BIS[4,1- PHENYLENEOXY(2-HYDROXY-3,1- PROPANEDIYL)] BISMETHACRYLATE	1565-94-2	216-367-7	0-20	Skin Sens. 1 H317 Aquatic Chronic 3 H412	GHS07
2,2'-ETHYLENEDIOXYDIETHYL DIMETHACRYLATE	109-16-0	203-652-6	5-20	Skin Irrit. 2 H315 Skin Sens. 1 H317 Eye Irrit. 2 H319	GHS07
7,7,9(OR 7,9,9)-TRIMETHYL-4,13- DIOXO-3,14-DIOXA-5,12- DIAZAHEXADECANE-1,16-DIYL BISMETHACRYLATE	72869-86-4	276-957-5	0-5	Skin Sens. 1 H317	GHS07
SILICATE GLASS	-	-	1-5	Non classé.	-
TITANIUM DIOXIDE	13463-67-7	236-675-5	<0.1	Acute Tox. 4 - H332 Carc. 2 - H351	GHS07 GHS08
MEQUINOL	150-76-5	205-769-8	<0.1	Acute Tox. 4 H302 Skin Sens. 1 H317 Eye Irrit. 2 H319	GHS07
2,6-DI-tert-BUTYL-p-CRESOL	128-37-0	204-881-4	<0.1	Aquatic Chronic 1 H410	GHS09

COMPOSANTS DANGEREUX	N° CAS	Les limites de concentration spécifiques	Facteur-M	ETA
MEQUINOL	150-76-5			Acute Tox. 4 (H302) : 500
2,6-DI-tert-BUTYL-p-CRESOL	128-37-0		Facteur M (chronique) = 1	

Ne contient pas de substances vPvB non classées.

Ne contient pas de substances non classées avec une limite d'exposition sur un lieu de travail en l'Union.

Pour le texte complet des mentions de H/P, consulter le rubrique 16.

# ESTELITE UNIVERSAL FLOW

## (Medium, Super Low, High)

### RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

#### 4.1 Description des premiers secours

Généralités	Description des premiers secours : Les secouristes devront prendre des précautions appropriées pour éviter de devenir eux-mêmes des victimes. Transporter immédiatement la victime hors de la zone contaminée. Si les symptômes persistent consulter immédiatement un médecin.
Inhalation	Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Contact avec la Peau	Laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Contact avec les yeux	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.
Ingestion	Essayer de faire vomir. Consulter un médecin si une gêne persiste.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	Peut irriter les voies respiratoires.
Contact cutané	Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.
Contact oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune recommandation particulière. Traiter symptomatiquement.

### RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'Extinction Appropriés Eteindre l'incendie avec de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée.

Moyens d'extinction inappropriés Non

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers Risque de dégagement de gaz toxiques en cas d'incendie.

Produits de combustion dangereux Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie Eviter de respirer les gaz ou vapeurs d'incendie.

Equipements de protection particuliers Porter une combinaison de protection chimique pour les pompiers

### RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute contamination du réseau des eaux usées, égouts ou cours d'eau. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Prévoir une ventilation suffisante. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

### RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Toute manipulation doit avoir lieu uniquement dans des zones bien ventilées. Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou aérosols.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Laver rapidement avec de l'eau et du savon si la peau devient contaminée. Enlever les vêtements

# ESTELITE UNIVERSAL FLOW

## (Medium, Super Low, High)

contaminés et les laver avant réutilisation.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit bien ventilé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Eviter l'exposition à des températures élevées ou à la lumière directe du soleil.

Température de stockage (°C)

0-25°C

Temps limite de stockage

Stable dans les conditions normales.

Matières incompatibles

Incompatibilité avec peroxydes organiques. Matière comburante (agent oxydant), Acides, Alcalis.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

【Dispositif médical】 Matériau de restauration dentaire à base de résine. Pour les dentistes professionnels uniquement.

## RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### 8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail

Limites d'exposition sur le lieu de travail						
SUBSTANCE.	N° CAS	VLLT		VLCT (ppm)	VLCT (mg/m³)	Remarque:
		(VLEP 8 heures, ppm)	(VLEP 8 heures, mg/m³)			
2,6-DI-tert-BUTYL-p-CRESOL	128-37-0		10			
2,6-DI-tert-BUTYL-p-CRESOL	128-37-0		10			Comp,
MEQUINOL	150-76-5		5			
TITANIUM DIOXIDE	13463-67-7		10			

Région Source

EU Valeur Limite Indicative d'exposition Professionnelle

France Arrêté du 3 mai 2021 fixant des valeurs limites d'exposition professionnelle indicatives pour certains agents chimiques, La France

VLEP Valeurs limites d'exposition professionnelle.





Remarque Remarques

IOELV Valeur Limite Indicative d'exposition Professionnelle

### 8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés Assurer une ventilation adéquate. Un centre de nettoyage / d'eau devrait être disponible pour se laver les yeux et la peau.

#### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

	Protection des Yeux	Porter des lunettes de protection contre les projections de produits chimiques bien ajustées ou un écran facial. Porter des lunettes de sécurité approuvées. Portez des lunettes de protection avec protections latérales (NE166).
	Protection de la peau	Porter des gants de protection. Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané. Porter des vêtements et des gants de protection: Gants imperméables (EN 374).
	Protection respiratoire	Aucune recommandation particulière. Une protection respiratoire peut être nécessaire en cas de contamination de l'air excessive.
	Risques thermiques	En cas d'intervention, utiliser un appareil respiratoire autonome.
	Mesures d'hygiène	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Laver rapidement avec de l'eau et du savon si la peau devient contaminée. Enlever rapidement tout vêtement qui deviant contaminé. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

8.2.3. Contrôles D'exposition Liés À La Protection De L'environnement Éviter le rejet dans l'environnement. Garder le conteneur fermement scellé quand il n'est pas utilisé.

# ESTELITE UNIVERSAL FLOW

## (Medium, Super Low, High)

### RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Pâte
Couleur	Blanc-jaune
Odeur	Sans odeur
Point de fusion/point de congélation	Non disponible.
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non disponible.
Inflammabilité	Non disponible.
Limites inférieure et supérieure d'explosion	Non disponible.
Point d'éclair	Non disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Non disponible.
Température de décomposition	Non disponible.
pH	Impossibilité technique d'obtenir les données.
Viscosité Cinématique	Non disponible.
Solubilité	Solubilité (Eau) : Non disponible. Solubilité (Autre) : Non disponible.
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non disponible.
Pression de vapeur	Non disponible.
Densité et/ou densité relative	1.7
Densité de vapeur relative	Non disponible.
Caractéristiques des particules	Non disponible.

#### 9.2 Autres informations

Non disponible.

### RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

#### 10.1 Réactivité

Peut polymériser.

#### 10.2 Stabilité chimique

Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu.

#### 10.4 Conditions à éviter

Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Protéger contre les rayons solaires.

#### 10.5 Matières incompatibles

Oxydants puissants.

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Chauffer peut générer les produits suivants: Gaz ou vapeurs toxiques.

### RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë - Ingestion	La méthode de calcul : Non classé.
Toxicité aiguë - Contact avec la Peau	La méthode de calcul : Non classé.
Toxicité aiguë - Inhalation	La méthode de calcul : Non classé.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	La méthode de calcul : Skin Irrit. 2 - H315 Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	La méthode de calcul : Eye Irrit. 2 - H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
Données sur la sensibilisation de la peau	La méthode de calcul : Skin Sens. 1 - H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
Données sur la sensibilisation respiratoire	La méthode de calcul : Non classé.
Mutagénicité sur les cellules germinales	La méthode de calcul : Non classé.
Cancérogénicité	La méthode de calcul : Non classé.

TITANIUM DIOXIDE(N° CAS:13463-67-7)

Toxicité aiguë - inhalation

ETA inhalation (poussières/brouillards mg/l) 1,5

Cancérogénicité

Cancérogénicité CIRC CIRC Groupe 2B Possible cancérogène pour l'homme.

# ESTELITE UNIVERSAL FLOW (Medium, Super Low, High)

Cancérogénicité NTP Présomption raisonnable d'effets cancérogènes.  
OSHA Carcinogenicity Non répertorié.

## 2,6-Di-tert-butyl-p-crésol(N° CAS: 128-37-0)

### Cancérogénicité

Cancérogénicité CIRC : CIRC Groupe 3

Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Cancérogénicité NTP : Mâle: rat-négatif, souris-négatif

Femelle: rat-négatif, souris négatif

OSHA Carcinogenicity Non répertorié.

Toxicité pour la reproduction

La méthode de calcul : Non classé.

L'allaitement

La méthode de calcul : Non classé.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

La méthode de calcul : STOT SE 3 - H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

La méthode de calcul : Non classé.

Danger par aspiration

La méthode de calcul : Non classé.

### 11.2 Informations sur les autres dangers

Peau , Yeux , Ingestion , Inhalatoire , Effets sur la santé: Voir Rubrique 4.2.

Propriétés perturbant le système endocrinien: Pas connu.

## RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1 Toxicité

Toxicité - Invertébrés aquatiques

Non classé.

Toxicité - Poissons

Non classé.

Toxicité - Algues

Non classé.

Toxicité - le compartiment sédiment

Non classé.

Toxicité - Milieu terrestre

Non classé.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Coefficient de partage

Non disponible.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien: Pas connu.

### 12.7 Autres effets néfastes

Inconnu.

## RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales.

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Empêcher toute contamination du réseau des eaux usées, égouts ou cours d'eau. Les conteneurs ou lignes vides peuvent retenir des résidus de produit et être ainsi potentiellement dangereux.

### 13.2 Autres informations

L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale.

## RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Général

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses (IMDG, ICAO/IATA, ADR/RID).

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Non applicable.

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

**ESTELITE UNIVERSAL FLOW  
(Medium, Super Low, High)**

- Non applicable.
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport**  
Non applicable.
- 14.4 Groupe d'emballage**  
Non applicable.
- 14.5 Dangers pour l'environnement**  
Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin Non
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**  
Non applicable.
- 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'omi**  
Non applicable.

**RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

## Règlements Européens - Autorisations et/ou Restrictions à l'Utilisation

Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation	Non indiqué
REACH: L'annexe XIV des substances soumises à autorisation	Non indiqué
REACH: Annexe XVII Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux	Non applicable.
Le plan d'action continu communautaire (CoRAP)	2,6-DI-tert-BUTYL-p-CRESOL (128-37-0), 2-(2H-BENZOTRIAZOLE-2-YL)-p-CRÉSOL (2440-22-4), (1-METHYLETHYLIDENE)BIS(4,1-PHENYLENEOXY-2,1-ETHANEDILOYX-2,1-ETHANEDIYL) BISMETHACRYLATE(41637-38-1)
Règlement (UE) N° 2019/1021 du Parlement Européen et du Conseil concernant les polluants organiques persistants	Non indiqué
Règlement (CE) no 1005/2009 du Parlement européen et du Conseil relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	Non indiqué
Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement Européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux	Non indiqué
Directive 93/42/CEE du Conseil.	Ce produit est un dispositif médical, selon la Directive 93/42/EEC (MDD) qui est invasif ou utilisé en contact physique direct avec le corps humain, et donc est exempté des exigences de classification et d'étiquetage conformément au Règlement (CE) n ° 1272/2008 (CLP; Article 1, paragraphe 5). Bien que non requises, Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

**Règlements nationaux**

Autres Pas connu.

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique REACH n'a pas été réalisée.

**RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS**

Rubrique contenant des révisions ou mises à jour:

Conseils en matière de formation : S'assurer que les opérateurs sont formés pour réduire leur exposition. Seul un personnel dûment formé devrait manipuler ce produit.

Date de la Première Édition : 30-09-2017

Date de révision : 15-12-2022

# ESTELITE UNIVERSAL FLOW

## (Medium, Super Low, High)

Révision: 3

**LÉGENDE**

Pictogramme(s) de Danger



Classification des dangers

GHS07

GHS08: SGH: Danger pour la santé

GHS09: SGH: Environnement

Acute Tox. 4 : Toxicité aiguë, Catégorie 4

Skin Irrit. 2 : Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 2

Skin Sens. 1 : Sensibilisation cutanée, Catégorie 1

Eye Irrit. 2 : Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2

STOT SE 3 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique

STOT un., Catégorie 3

Carc. 2 ; Cancérogénicité, Catégorie 2

Aquatic Chronic 1 : Dangereux pour l'environnement aquatique, Chronique, Catégorie 1

Aquatic Chronic 3 : Dangereux pour l'environnement aquatique, Chronique, Catégorie 3

Mention(s) de Danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mention(s) de mise en garde

P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.

P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.

P321 Traitement spécifique (voir conseils médicaux sur cette étiquette).

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations locales.

Acronyme

ADN : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

ETA : Estimations de la Toxicité Aiguë

CAS : Chemical Abstracts Service

CLP : Règlement (CE) n°1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges

DNEL : Niveau dérivé sans effet (DNEL)

CE : Communauté Européenne

EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

IATA : Association du transport aérien international



**ESTELITE UNIVERSAL FLOW  
(Medium, Super Low, High)**

GRV : Conteneurs semi-vrac

OACI : Organisation de l'aviation civile internationale

IMDG : Code maritime international des produits dangereux

VLLT : Valeurs limites d'exposition à long terme

PBT : Persistant, Bioaccumulable et Toxique

PNEC : Concentration prévisible sans effet (PNEC)

REACH : Enregistrement, Évaluation, Autorisation et Restriction des produits chimiques

RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses

VLCT : Valeur limite d'exposition à court terme

STOT : Toxicité spécifique pour certains organes cibles

ONU : Nations Unies

vPvB : très Persistant et très Bioaccumulable

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Principales références bibliographiques  
et les sources de données utilisées pour  
élaborer la FDS

Dégagements de responsabilité

Ces informations sont basées sur l'état actuel des connaissances. Cependant, elles ont été obtenues par des sources diverses, y compris des laboratoires indépendants, elles sont fournies sans garantie aucune concernant leur intégralité ou leur exactitude.

Tokuyama Dental Corp. n'a pas tenté, par quelque moyen que ce soit, de cacher un aspect négatif quelconque relatif à la liste fournie ci-dessus, cependant cette dernière est fournie sans garantie aucune.